

COMITE DE PILOTAGE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Compte-rendu de la réunion du 08 NOVEMBRE 2019 à Marseille (Salon d'honneur de l'hôtel de Région)

Présents :

Mireille BENEDETTI – Conseillère régionale, Présidente de l'ARPE-ARB

Frédérique GERBEAUD-MAULIN – AFB - Direction interrégionale PACA-Corse, **vice-présidente de l'ARB**

Hélène SOUAN – DREAL PACA

Philippe PIERRON – Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Philippe VITEL – Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Paul BURRO – Vice-Président de la Métropole Nice-Côte d'Azur

Sylvie GAILLARD – Représentante du CESER

Olivier BUSSON – Préfecture de Région

Dominique BEAUDOU – AFB - Direction interrégionale PACA-Corse

Camille RUEL - AFB - Direction interrégionale PACA-Corse

Valérie RAIMONDINO – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Céline HAYOT – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Olivier NALBONE - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Gilles DESJARDINS – Département des Alpes-de-Haute-Provence

Christian ROMAN– Département des Hautes-Alpes

Guy MARECHAL – Département des Alpes-Maritimes

Carole TOUTAIN – Département de Vaucluse

Marc VERRECCHIA – Métropole Aix-Marseille Provence

Claude HOLYST – ARPE-ARB

Sandrine HALBEDEL – ARPE-ARB

Audrey MICHEL – ARPE-ARB

Audrey GLORIAN – ARPE-ARB

Stéphanie PUTERI – ARPE-ARB

Vincent VIGE – ARPE-ARB

Membres de la commission spécialisée ARB du CRB :

Eric BLOT – Parc Naturel Régional des Alpilles (Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements)

Anne MEDARD – Muséum d’Histoire Naturelle de Marseille (Collège de scientifiques ou représentants d’organismes de recherche, d’études ou d’appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées)

Marcel BARBERO – Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel PACA (Collège de scientifiques ou représentants d’organismes de recherche, d’études ou d’appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées)

Mickael OBERLINKELS – CDC Biodiversité (Collège des représentants d’organismes socio-professionnels, d’usagers de la nature, de gestionnaires et d’experts)

Marc MAURY – Conservatoire des Espaces Naturels PACA (Collège des représentants d’associations, d’organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité)

Patricia LEVI-LEONESIO – France Nature Environnement PACA (Collège des représentants d’associations, d’organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité)

Delphine RUIZ – Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA (Collège des représentants d’associations, d’organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité)

Ordre du jour du Comité de Pilotage :

- Rappel des modalités de gouvernance de l’ARB – cf. page 3
- Premier bilan synthétique des actions menées en 2019 par l’ARPE-ARB au travers de plusieurs « Zooms » – cf. page 4
- Perspectives d’actions en 2020 – cf. page 9
- Méthode de travail proposée pour animer la Commission spécialisée ARB du CRB du 6 décembre 2019 au matin – cf. page 11

La Présidente, **Mireille BENEDETTI**, accueille les participants et ouvre la séance.

Rappel des modalités de gouvernance de l'ARB

Hélène Souan, Cheffe de service biodiversité, eau et paysages au sein de la DREAL PACA, rappelle que la composition du COPIL de l'ARB diffère de celle du Comité Syndical de l'ARPE-ARB. En effet, le Comité de Pilotage de l'ARB se compose des représentants de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, de la DREAL PACA, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Direction Régionale PACA-Corse de l'AFB, de l'ARPE-ARB, de la Préfecture de Région, des Conseils Départementaux de la région, de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, de la métropole Aix-Marseille Provence, de la métropole Nice Côte-d'Azur, de la métropole Toulon Provence Méditerranée, des représentants du CESER et des représentants de la Commission spécialisée ARB du CRB.

Le Directeur Général de l'ARPE-ARB, **Claude Holyst**, rappelle les modalités de gouvernance de l'ARB PACA ainsi que ses quatre axes stratégiques, à savoir :

- › Accompagner les projets et les démarches territoriales pour faire de la biodiversité un levier de développement et d'innovation
- › Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité et l'environnement pour éclairer les politiques publiques
- › Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs des territoires aux enjeux de la biodiversité et de la transition écologique
- › Se positionner en cœur de réseaux des différents acteurs territoriaux pour une montée en compétences et le développement de projets innovants

Une demande se fait jour de la part de FNE et du CEN : celle d'obtenir les documents de travail suffisamment en amont de façon à permettre aux participants de s'en approprier le contenu pour entrer dans la discussion de manière plus éclairée de façon à pouvoir tenir un rôle collaboratif et ne pas réduire le COPIL à une chambre d'enregistrement.

Marc Maury, CEN, s'interroge sur la temporalité des réunions du CRB et de sa Commission spécialisée.

Claude Holyst rappelle que le CRB est sous l'égide de l'État et de la Région. Il sera appelé à se réunir deux fois par an. Le choix d'une « commission spécialisée ARB » s'inscrit dans le double objectif de mettre en place un vrai groupe de travail élargi sur la biodiversité afin d'éviter le risque que le CRB ne soit qu'une simple chambre d'enregistrement. À ce titre, il est appelé en tant que de besoin à associer des personnes et des organismes non directement liés à la biodiversité mais dont la présence serait utile. Par exemple, le cas de l'ADEME qui ne fait pas partie du CRB ou de l'ARB stricto sensu est à étudier ; elle participe à des actions sur l'urbanisme, le traitement des déchets, la pollution lumineuse, la commande publique qui interagissent sur la biodiversité. D'autres organismes faisaient également partie du Conseil d'orientation de l'ARPE ; il convient de ne pas multiplier les instances mais de pouvoir mutualiser les temps d'échange et de participation. Un effort particulier sera donc apporté pour que d'une part les documents transmis le soient suffisamment tôt et que les réunions, notamment de la commission spécialisée soient de véritables temps de travail sans formalisme excessif. Nous avons une véritable culture de travail et d'échange à affirmer. L'ARB n'en est qu'à ses débuts, le mode de fonctionnement doit s'améliorer en vue de la meilleure organisation, en transparence, en bienveillance et en efficacité.

Suites à donner : le calendrier des différentes instances de gouvernance sera prévu en amont sur l'année afin que les membres des différents groupes puissent réserver les dates et les documents transmis en amont (si possible 10 jours avant la réunion) afin de permettre des échanges construits.

Premier bilan synthétique des actions menées en 2019 par l'ARPE-ARB au travers de plusieurs « Zooms »

Audrey Michel, Directrice de la Transition Ecologique des Territoires au sein de l'ARPE-ARB, présente une partie des actions réalisées en 2019 par l'Agence, notamment le travail concernant la publication du Guide PLU(i) et Biodiversité, l'appui aux appels à projet Biodiversité et la formation des élus.

✓ PLU(i)

Concernant le Guide PLU(i) et Biodiversité, sa diffusion a commencé, entre autres lors de plusieurs évènements, dont un colloque « PLU(i) et Biodiversité » organisé à Gardanne et ayant réuni 150 participants. La mise en place d'un point d'information permanent au sein de l'Agence permet d'apporter les renseignements aux collectivités et administrations qui les sollicitent. Les modalités de renseignement peuvent être par téléphone, par courriel, lors de rencontres en présentiel si nécessaire, via la fourniture de notes, de produits de veille et de conseils juridiques.

Eric Blot, Directeur du Parc Naturel Régional des Alpilles, souligne l'intérêt de l'accompagnement qu'apporte l'Agence notamment sur l'exercice des révisions de charte de PNR et qui permet d'aller au-delà des réflexions habituelles, élargissant la prise en compte de la biodiversité au champ de l'aménagement du territoire.

À ce titre, il fait remarquer que non seulement les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) s'imposent aux documents d'urbanisme mais que c'est également le cas des chartes de PNR qui sont prescriptives sur les SCOT et les PLU(i). Il pose la question de la réalité de la transposition du SRADDET et des chartes dans les documents de planification. Un guide à l'attention des collectivités locales pourrait être utile.

Céline Hayot, Chef de service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux au sein de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, indique que la Région travaille avec les agences d'urbanisme sur un guide relatif à la compatibilité et à la prise en compte du SRADDET dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

Marcel Barbero, représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), fait remarquer que les documents d'urbanisme se restreignent trop souvent aux usages d'occupation de l'espace et à leur répartition alors que la biodiversité est, quant à elle, structurale et fonctionnelle et en constante évolution. Il souhaiterait que soient d'avantage pris en compte les aspects fonctionnels (et donc les trames) dans les futures approches urbanistiques.

Audrey Michel, indique qu'un argumentaire à destination des élus va être réalisé pour conforter la diffusion de ce guide, ainsi que des réunions territorialisées en lien avec les agences d'urbanisme, les Conseils en Architecture, en Urbanisme et en Environnement (CAUE) et les intercommunalités. Enfin, le développement d'une méthode approfondie et opérationnelle d'analyse des continuités écologiques va

être poursuivi par l'ARPE-ARB afin de faire bénéficier les partenaires de cette expertise, avec, à terme, une réflexion sur le transfert de cette méthodologie d'analyse aux autres collectivités et bureaux d'études.

✓ Appels à projet

Concernant l'appui aux appels à projet Biodiversité, l'Agence a contribué à diffuser l'appel à projet « Eau et Biodiversité » de l'Agence de l'Eau via les lettres d'information de son Observatoire Régional de l'Eau et des Milieux Aquatiques (OREMA) et de son Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA). Elle a participé au jury de sélection en rédigeant 9 avis sur le volet biodiversité des projets présentés.

Philippe Pierron, Agence de l'eau, insiste sur l'intérêt de l'appui de l'ARPE-ARB afin de démarcher les collectivités, les gestionnaires d'espaces naturels, etc. pour déposer des dossiers répondant aux objectifs de ces appels à projets. L'ARB permet de faire connaître toutes ces initiatives et de les présenter de façon complémentaire, concourante et non concurrente.

Pour information, le lancement des appels à projets 2020 de l'Agence de l'Eau sur les trames turquoise s'est ouvert à partir du 1^{er} novembre et se clôturera fin avril 2020 avec un budget de six millions d'euros sur l'ensemble du grand bassin. Cet appel à projets vise à financer les projets de restauration de la continuité écologique sur la trame turquoise. Les opérations relevant purement du développement de la connaissance ne seront pas retenues.

Frédérique Gerbaud-Maulin, Directrice adjointe de la Direction Interrégionale PACA-Corse de l'Agence Française pour la Biodiversité, informe les participants que la direction interrégionale va accueillir à partir du mois de juin 2020 (pour 5 ans) un ou une chargé(e) de mission dans le cadre du programme européen « LIFE Artisan » (Accroître la Résilience des Territoires par l'Incitation aux Solutions fondées sur la Nature), coordonné par la Direction Générale de l'AFB. L'objectif de ce programme est de susciter la multiplication de projets d'adaptation au changement climatique fondés sur les écosystèmes. Cette personne pourra par exemple aller rencontrer les acteurs du territoire afin de susciter de nouveaux projets, à la fois en PACA mais aussi en Corse. Son périmètre de travail recouvrant ces deux régions explique sa future implantation au sein de la Direction Régionale AFB et non auprès de l'ARB PACA.

Marc Maury, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA, rebondit pour souligner l'intérêt des plans de gestion stratégiques des zones humides et pour demander à l'ARPE-ARB d'en faire davantage la promotion, et plus généralement celle de l'ensemble des dispositifs et outils de planification et d'aménagement du territoire.

Hélène Souan, Cheffe de service biodiversité, eau et paysages au sein de la DREAL PACA, indique que trop peu de gestionnaires d'espaces naturels ont répondu aux appels à projet alors que l'on sait qu'ils ont des projets à faire financer et que ces projets entrent dans le cadre de ces demandes de financement. Elle souhaite que l'on pose explicitement la question aux membres du Réseau Régional des Espaces Naturels (RREN) sur le pourquoi du peu de candidatures aux appels à projet. Elle indique que l'ARB peut précisément servir à informer sur ces dispositifs et mobiliser les acteurs, tout en élargissant le nombre et la nature.

Mireille Benedetti, Présidente de l'ARPE-ARB, suggère de reprendre l'organisation des réunions d'échange territorialisées qui avaient cours au début du processus de création de l'ARB.

Anne Médard, Conservatrice au Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille, explique que répondre à un appel à projet nécessite du personnel, de l'ingénierie et du temps, ce dont de moins en moins d'acteurs disposent aujourd'hui.

Delphine Ruiz, Chargée de mission au sein de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA (ARFPPMA PACA), ajoute que lorsque les acteurs qui se sont mobilisés pour candidater aux appels à projet reçoivent une réponse négative, ils se découragent.

Audrey Michel et **Claude Holyst** interviennent sur le besoin de mobiliser les réseaux d'acteurs qu'anime l'ARPE-ARB mais également de donner une meilleure visibilité à ces appels à projets. Il est important dans ce cénacle du COPIL ARB de faire remonter quels seraient les projets « opérationnels ». Les appels à projet devraient permettre de favoriser la rencontre entre les objectifs des politiques publiques des grandes collectivités (État, Région, Départements) et les attentes, objectifs et besoins du « terrain » (EPCI, associations, gestionnaires d'espaces naturels terrestres, marins ou aquatiques).

✓ Formation des élus

Concernant la formation des élus, un référentiel a été élaboré, quatre modules de formation ont été proposés en 2019, tous annulés faute de participants en nombre suffisant, cette difficulté de mobilisation se constatant dans toutes les régions de France. La volonté d'inciter les élus à mobiliser leur Droit Individuel à la Formation (DIF) ou les budgets de formation de leurs collectivités a sans doute été un frein en termes de complexité et de délais. A l'avenir, il faudra certainement construire ces formations en partenariat avec les intercommunalités, les Parcs naturels régionaux, les associations de maires, et proposer des visites de terrain de type inspirateur-démonstrateur.

Céline Hayot souligne toutefois l'intérêt de mobiliser les budgets formation, les budgets dédiés à l'environnement étant généralement en baisse.

Mireille Benedetti, Présidente de l'ARPE-ARB, fait remarquer qu'avec l'arrivée de nouveaux élus locaux au printemps 2020, de nouvelles opportunités vont se présenter. Les élus et techniciens doivent désormais former des binômes lors des formations. Ils peuvent être accompagnés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Eric Blot, Directeur du Parc Naturel Régional des Alpilles, demande si les thèmes des modules de formation ne sont pas trop généraux, s'il ne faudrait pas plutôt construire une offre de service répondant à des problématiques concrètes, à des sujets d'actualité.

Patricia Levi-Leonesio, Chargée de mission au sein de France Nature Environnement PACA, fait part de la grande difficulté également à mobiliser les élus sur les formations proposées par son association, FNE PACA. Elle pense, comme Eric Blot, qu'il faut peut-être d'avantage présenter les formations via leur aspect opérationnel, quitte à élargir le sujet par la suite, mais ne pas rester dans une présentation trop généraliste qui, elle, risque de peu mobiliser.

Mireille Benedetti répond que l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) souhaitait voir les formations partir d'un tronc commun sur, par exemple, ce qu'est la biodiversité, pourquoi il faut la préserver, etc.

Philippe Vitel, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, enjoint les personnels de l'ARB à être prêts pour le mois d'avril 2020, moment où les communes et intercommunalités vont renouveler leur budget de formation et où de nombreux primo-élus vont être demandeurs de ces contenus.

Sandrine Halbedel, Directrice de la Connaissance du Territoire et des Réseaux d'Acteurs au sein de l'ARPE-ARB, présente une partie des actions réalisées en 2019 par l'Agence, notamment le travail réalisé par le Réseau Régional des Espaces Naturels (RREN) et l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB).

✓ Réseaux

Pour 2020, le RREN poursuivra la valorisation des résultats de l'université sur le changement climatique, son investissement dans le congrès de l'UICN à la place de l'Université 2020, reportée en 2022 et le travail lancé fin 2019 sur les stratégies foncières à mettre en œuvre pour la préservation du patrimoine naturel : Appui à la stratégie foncière régionale Biodiversité en lien avec la Direction de la transition écologique des territoires de l'ARPE-ARB. Il entamera également un travail sur la gestion des flux touristiques : création d'un groupe de travail et montage d'un projet partenarial multi scalaire.

Le RREN va organiser un atelier sur l'expérimentation relative à la co-construction et à la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention foncière sur les secteurs à enjeux écologiques.

✓ Observatoires

Concernant le travail mené par l'ORB en 2019, c'est une évaluation complète de l'Observatoire qui a été réalisée et qui a permis de mettre en évidence une vraie capacité de production et de synthèse d'indicateurs sur différents enjeux régionaux de la biodiversité, notamment ceux à renforcer et à prioriser ; mais également des moyens humains et financiers en inadéquation avec les très ambitieux objectifs de l'Observatoire, et un besoin d'optimisation de sa gouvernance. L'ORB est également sollicité pour travailler sur le développement d'une stratégie régionale concernant les espèces animales exotiques envahissantes pour faire suite au travail de préfiguration porté par le CEN en 2018 et relayé par l'ONCFS en 2019 sur une partie du travail.

Hélène Souan souligne que la question du pilotage de l'élaboration de la stratégie régionale espèces animales exotiques envahissantes reste ouverte sachant que le CEN et l'ONCFS ont déjà produits des éléments.

Delphine Ruiz, Chargée de mission au sein de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA (ARFPPMA PACA), pose la question du lien voire du rapprochement entre l'Observatoire de la biodiversité et celui de l'eau et des milieux aquatiques. Trop souvent nous avons l'impression que l'eau et les milieux aquatiques sont en dehors de la biodiversité alors qu'il est évident qu'ils en constituent la base. Il serait utile que l'Agence permette de changer cette image de dimensions séparées.

Marcel Barbero (CSRPN), demande à ne pas oublier les parcs nationaux et les sites Natura 2000 qui non seulement développent un véritable travail de connaissance et de gestion mais ont aussi l'incomparable avantage d'associer les élus locaux dans leurs comités de gestion.

En ce qui concerne la prise en compte de la connaissance du changement climatique, il demande que soient bien liées les trois dimensions des cortèges d'espèces, d'espace et de temps ainsi que d'usages.

Delphine Ruiz se demande s'il ne serait pas pertinent d'opérer un regroupement des deux observatoires au sein de l'ARPE-ARB.

Claude Holyst indique qu'un rapprochement est déjà en cours en termes de dynamique et qu'ils ont déjà été regroupés, en interne de l'Agence, au sein de la même direction opérationnelle.

Marcel Barbero souhaite que les gestionnaires de sites Natura 2000 et les Parcs remontent de manière plus systématique leurs données d'observation.

Claude Holyst indique qu'Eric Blot est là en tant que représentant de l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels de la région et qu'il pourra leur faire part de cette demande. En ce qui concerne les gestionnaires de sites Natura 2000, il faudra sans doute à l'avenir être plus présent à leur côté.

Sandrine HALBEDEL rappelle que l'ARPE-ARB coordonne un projet LIFE Habitats Calanques, en lien étroit avec le Parc National des Calanques, qui se situe exclusivement sur des zones Natura 2000. Ce projet permet non seulement d'allier développement de la connaissance pour la préservation du littoral terrestre du territoire du Parc (avec l'appui de l'AMU/IMBE et du CBNMed), tout en mutualisant les actions de gestion entre gestionnaires (Ville de Marseille, Conseil Départemental et Parc National des Calanques) et en partenariat avec le Conservatoire du littoral, pour expérimenter des actions de gestion permettant de préserver les milieux et les habitats, ainsi qu'avec le Naturoscope pour les actions de sensibilisation.

Marc Maury, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA, propose que l'ORB puisse contribuer au suivi de certains indicateurs du SRADDET.

Perspectives d'actions en 2020

Concernant les perspectives de travail, il s'agit de pérenniser dans le temps ces démarches qui nécessitent un engagement sur le temps long, de développer la sensibilisation des publics, la coopération européenne et internationale, la coordination des appels à projet, ainsi que l'implication dans le Congrès de l'UICN. Il s'agira également de maintenir un positionnement sur l'eau au travers d'une valorisation à l'échelle régionale des données sur l'eau, et même à l'échelle du grand bassin versant Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au travers de la production d'un guide technique nouvelle génération « entretien et restauration des cours d'eau ».

Guy MARECHAL, Chef du service de l'ingénierie environnementale au sein du Département des Alpes-Maritimes, demande pourquoi le développement de la stratégie régionale concernant les espèces exotiques envahissantes ne va concerner que les espèces animales et non pas les espèces végétales.

Sandrine Halbedel précise qu'un travail sur les espèces végétales est déjà mené par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen.

Hélène Souan abonde en indiquant que le Conservatoire Botanique National Méditerranéen porte déjà une stratégie sur la flore envahissante avec l'appui du Conservatoire Botanique National Alpin. Elle demande à ce que soit retiré le terme « neutre » dans l'expression « acteur neutre » de la fiche « Espèces animales exotiques envahissantes » du programme d'actions de l'ARPE-ARB.

Guy MARECHAL réitère sa demande d'une meilleure opérationnalité concernant les programmes de lutte contre les espèces végétales envahissantes.

Claude Holyst, Directeur Général de l'ARPE-ARB, souligne que si la connaissance sur les « EVEC » est effectivement portée par des acteurs connus, la demande des Départements qui est apparue lors du dernier COTECH est celle de l'opérationnalité. Pour reprendre l'exemple du département des Alpes maritimes qui gère un parc d'ENS très important, si pour des raisons financières ou foncières (limite de propriété, limite administrative) une intervention de traitement des EVEC ne prend en compte qu'une partie limitée de l'aire géographique réellement affectée, l'impact de l'intervention sera vraisemblablement limité. Il serait important que l'ARB apporte une réponse opérationnelle et coordonnée à cette question.

Hélène Souan indique que cela est possible mais qu'il faudra d'abord renforcer l'aspect recherche de financement et l'aspect coordination afin d'identifier la valeur ajoutée potentielle de l'ARB sur ce sujet. Elle souhaite que l'ARB échange avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, opérateur de l'Etat, avant de commencer son travail sur la lutte contre les espèces envahissantes.

Par rapport aux programmes en lien avec l'eau, Hélène Souan souhaite ne voir apparaître dans le programme de l'ARB PACA que ce qui est strictement en lien avec la biodiversité car cela contribue à une meilleure visibilité de l'ARB.

Marcel Barbero évoque à ce sujet une possible carence de coordination.

Mireille Benedetti puis **Sandrine Halbedel** prennent la parole pour indiquer que les coordinations existent au travers des partenaires de l'Agence : DREAL, Agence de l'Eau, Région, AFB ; au travers du RREN, du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA), mais aussi de Régions de France, du Réseau National des Aires Naturelles Protégées, etc...

Marc Maury, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA, suggère de faire de l'ORB le lien et le liant entre toutes les actions de l'ARB, ainsi qu'une forme de vitrine ambassadrice des actions de l'ARB. Ou encore de faire des « solutions fondées sur la nature » un pivot des quatre axes stratégiques de l'ARB.

Claude Holyst abonde en ajoutant que les solutions fondées sur la nature intègrent par ailleurs des enjeux sociaux et économiques.

Marc Maury, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA, questionne sur l'opportunité d'intégrer le sujet des énergies renouvelables dans le champ des actions de l'ARPE-ARB.

Méthode de travail proposée pour animer la Commission spécialisée ARB du CRB du 6 décembre 2019 au matin

Sont présentées pour finir des propositions d'animation pour la commission spécialisée ARB du Comité Régional de la Biodiversité (CRB) du six décembre au matin, à savoir :

- un rappel du schéma de gouvernance de l'ARB PACA, de ses 4 objectifs stratégiques et de la manière dont ces derniers ont été élaborés.
- Puis un travail en petits groupes, chaque groupe travaillant sur trois questions :
 - o Quels sont les critères pour identifier si une action peut intégrer la démarche régionale ARB ?
 - o Comment ces actions sont officiellement inscrites dans la démarche régionale ARB ?
 - o Comment valoriser les actions ainsi retenues ?

Il est convenu que la date de réunion de la Commission spécialisée « ARB » du CRB est maintenue au 6 décembre matin, même si le CRB « plénier » devait être différé. Une convocation sera adressée dans les meilleurs délais.

Fin des débats

Mireille Benedetti, Présidente de l'ARPE-ARB, demande aux participants présents s'ils souhaitent prendre une dernière fois la parole avant la levée de la séance.

Marc Maury signale qu'un prochain déplacement d'Emmanuelle Wargon secrétaire d'Etat est programmé à Château Arnoux sur les énergies renouvelables. Il serait souhaitable que l'ARB se positionne sur la question de l'implantation de ces infrastructures dans les espaces naturels et leur impact sur la biodiversité.

Mireille Benedetti signale qu'Emmanuelle Wargon sera présente vendredi 15 novembre pour le COPIL UICN mais également pour rencontrer la Région et ses acteurs. Elle l'accompagnera.

Sylvie GAILLARD, Représentante du CESER propose à l'ARB de se rapprocher du CESER qui peut se saisir ou être saisi de ces questions notamment sur les énergies renouvelables et la prise en compte de la biodiversité.

Mireille Benedetti remercie une nouvelle fois l'ensemble des participants pour leur présence et leur participation et conclut le Comité de Pilotage en réaffirmant à quel point la préservation de la biodiversité est la priorité politique numéro une pour le présent et pour l'avenir, car « la biodiversité, c'est la vie alors, avant le développement économique, avant le développement social, il y a le développement de la vie, car sans la vie nous ne sommes plus rien ».